



PRÉFET DU NORD

Lille, le 6 mars 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 6 MARS 2020



Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Coronavirus, je tiens à vous tenir informés des mesures générales qui font l'objet d'une évolution permanente en fonction de la situation. Notre objectif commun est de freiner la propagation du virus. Vos initiatives participent pleinement à la lutte contre la diffusion de l'épidémie et, pour cette raison, comme je m'y suis engagé, je vous adresse un point de situation dans le département du Nord.

1. Interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes en milieux clos
2. Tableau récapitulatif des conduites à tenir
3. Les administrations rencontreront les entreprises à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France le jeudi 12 mars
4. Fermeture d'une école à Roost-Warendin

1. INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 5000 PERSONNES EN MILIEUX CLOS

Par arrêté du ministre des Solidarités et de la Santé publié au Journal Officiel du 4 mars 2020, tout rassemblement de plus de 5000 personnes simultanément en milieu clos sur l'ensemble du territoire est interdit jusqu'au 31 mai 2020.

Je vous invite à faire part de ces dispositions à l'ensemble des organisateurs d'événements potentiellement concernés et à veiller à leur stricte application.

Par ailleurs, si d'autres événements se tenant en lieu clos, bien que réunissant potentiellement moins de 5000 participants, nécessiteraient selon vous un examen particulier, nous vous invitons à vous rapprocher le cas échéant du sous-préfet d'arrondissement ou des services de la préfecture, via l'adresse suivante :

pref-covid19@nord.gouv.fr

2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Vous trouverez en pièce-jointe le tableau récapitulatif des conduites à tenir suite au passage au stade 2 du plan de lutte contre l'épidémie. Nous vous invitons à les rappeler à vos administrés pour lutter efficacement contre la propagation du Covid-19.

3. LES ADMINISTRATIONS IRONT À LA RENCONTRE LES ENTREPRISES LE JEUDI 12 MARS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE RÉGIONALE (CCIR)

Un Facebook live est organisé **jeudi 12 mars, de 9h30 à 11h00, à la CCIR** avec en direct :

- Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France ;
- Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France ;
- Philippe Hourdain, président de la CCIR.

Ce sera l'occasion pour la CCIR de rappeler les aides possibles aux entreprises impactées par le Covid-19, informations dont vous avez été destinataires mercredi, et de présenter les premiers résultats de son enquête sur l'impact du virus sur le tissu économique.

Les services de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), de l'agence régionale de santé (ARS) et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) viendront également répondre aux questions précises et techniques des chefs d'entreprises.

Vous pourrez suivre ce Facebook live sur les comptes officiels :

- **CCI Hauts-de-France**
- **Préfet de la région Hauts-de-France et du Nord**

4. FERMETURE D'UNE ÉCOLE À ROOST-WARENDIN

Un cas de Coronavirus a été confirmé au sein du groupe scolaire Roger Salengro situé rue Pierre Brossolette à Roost-Warendin. Ce groupe scolaire comprend 6 classes maternelles et 12 classes élémentaires soit 474 élèves. Il s'agit d'une enfant scolarisée en classe de CP testée positive au virus. Ses parents sont également tous les deux contaminés.

L'ARS et Santé Publique France procèdent aux investigations afin d'identifier l'ensemble des personnes qui ont pu être en contact rapproché la famille.

Afin de limiter la propagation du virus et par mesure de précaution, Michel Lalande, préfet du Nord, et Valérie Cabuil, rectrice de la région académique des Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, ont pris la décision par arrêté du 6 mars 2020 de fermer le groupe scolaire Roger Salengro de Roost-Warendin jusqu'au 10 mars inclus afin de procéder à l'ensemble des vérifications et à la désinfection de l'établissement.

Cette mesure est susceptible d'être prolongée en fonction de l'évolution de la situation.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Le passage du stade 1 au stade 2 justifie :

- L'abandon de la mesure de confinement systématique. En effet, le virus ne vient plus seulement de Chine et d'Italie, il n'y a plus de raison de confiner des personnes revenant de zones qui avaient été classées à risque et la règle du maintien en quatorzaine est abandonnée. Cependant, les personnes revenant d'Italie ou de Chine sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller.

- une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du MAE : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr>)

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)

- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (toussez dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine de 08h30 à 21h00 et le week-end de 08h30 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public est également ouverte **dans l'Oise du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00**, jusqu'à nouvelle instruction :

03 44 06 10 60

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.